

**Chemin de l'Espérance - Aliénation d'une parcelle de terrain à la Société CONDI-PLAST**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon souhaite céder à la Société CONDIPLAST, pour son extension sur le site, une partie de la parcelle de terrain située chemin de l'Espérance, cadastrée section OY n° 101, classée en zone UY au POS et d'une surface approximative de 21 a 61 ca.

Ce bien avait été acheté à la SCI DE TREY en 1992 pour des raisons d'ordre économique.

Il a été convenu avec la Société CONDIPLAST qu'un transformateur serait implanté sur la parcelle vendue.

Un accord avec la Société CONDIPLAST a été trouvé sur la base de 80 F le m<sup>2</sup>. Ce prix n'appelle pas d'observation particulière de la part du service des Domaines. La recette de 172 880 F sera encaissée au chapitre 90.653.2111.00501.30100 et réaffectée au chapitre 90.653.2111.00501.30100.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 23 octobre 1996, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette aliénation aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.*